

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Gestion des aires de grands passages - avenant n°1 à la convention de groupement 2013-2015 en vue de la passation d'un marché pour la mission de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux des gens du voyage - Décisions

MMadame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 25 mai 2012 (délibération n°2012/319) et au titre de sa nouvelle compétence « Aménagement et gestion des aires de grands passages » (transfert par arrêté préfectoral du 30 mars 2012) a été acté le principe d'une participation communautaire au financement de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage pilotée par l'Etat.

La coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage est confiée à un prestataire externe depuis 2010.

La mission est financée par l'Etat, le Conseil Général et les EPCI compétents en matière d'aires de grands passages depuis 2012 au moyen d'une convention de groupement pour la passation d'un marché pour la mission de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux des gens du voyage.

A ce titre, la CUB a signé avec l'Etat une telle convention de groupement 2013-2015 approuvée par la délibération du Conseil communautaire du 31 mai 2013. (cf document annexé)

Un appel d'offres a été lancé le 11 mars 2013 et le marché a été attribué à l'OPH AQUITANIS le 23 avril 2013 pour un montant de 31.985,82 €.

La convention de groupement initiale prévoyait un montant de 30.000 € pour le financement de la mission de coordination. Le montant du marché attribué étant supérieur, un avenant est nécessaire pour actualiser les participations des membres du groupement. La participation de la CUB initialement prévue à 12 000 € s'élève finalement à 12 590 €.

L'objectif du présent rapport est de :

- autoriser le président à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement des financeurs de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage au titre de l'année 2013-2015 annexé au présent rapport,
- autoriser la dépense supplémentaire de 590 euros correspondant à la prestation réalisée dans le cadre de ce marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU la loi n° 2003- 239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure,

VU le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du 27 mars 2003, révisé et approuvé le 24 octobre 2011,

VU la délibération communautaire n° 2011/434 du 24 juin 2011 relative à l'aménagement et la gestion de l'aire de grand passage de Tourville,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 validant le transfert de la compétence « Aménagement et gestion des aires de grand passage » à la Communauté Urbaine,

VU la délibération communautaire n°2012-319 du 25 mai 2012 relative au financement de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage,

VU la délibération communautaire n°2013/335 du 31 mai 2013 approuvant la convention de groupement 2013-2015 en vue de la passation d'un marché pour la mission de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux des gens du voyage

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'implication de la CUB dans la coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage pilotée par l'Etat, au titre de sa nouvelle compétence « Aménagement et gestion des aires de grands passages »

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement 2013-2015 en vue de la passation d'un marché pour la mission de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux des gens du voyage annexé au présent rapport,

Article 2 :

La dépense supplémentaire de 590 euros est autorisée au titre de l'exercice 2014,

Article 3 :

Cette dépense pour l'année 2014 sera imputée sur le chapitre 011-compte 6288-fonction 524-CDR UE00 - opération : 05P001O002 « Aires de grands passages »

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 FÉVRIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014</p>

Mme. VÉRONIQUE FAYET